



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

**OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR LE RECOURS À UN PRESTATAIRE EXTERNE POUR LA MISSION  
DE SUIVI-ANIMATION DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION  
DE L'HABITAT – RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU) DES COMMUNES  
DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN ET LES MEES**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,  
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –  
M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT  
Jacques – Mme SACCO Virginie – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme BARDIES Frédérique –  
M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis –  
M. MEGUEDMI Smail – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy.

**ONT DONNE PROCURATION :**

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc  
M. RISSO Gilbert a donné procuration à M. VILLARD René  
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine  
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme TOUMANI Soréa

**ABSENTES EXCUSÉES :**

Mme LAQUET Laura – Mme AYMES Patricia – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



**M. JULIEN GUILLAUME A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 29 Septembre 2022.  
Délibération N° DM\_20220929N114

**OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE RECOURS À UN PRESTATAIRE EXTERNE POUR LA MISSION DE SUIVI-ANIMATION DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU) DES COMMUNES DE CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN ET LES MÉES**

Compte tenu de la volonté des communes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et de LES MÉES de réaliser une OPAH-RU sur leurs territoires respectifs,

Ayant toutes deux réalisées des études pré-opérationnelle en ce sens avec les différents partenaires d'un tel dispositif, à savoir l'État via l'Anah, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales,

Ayant toutes deux leurs projets de convention en cours de validation par les partenaires précités,

Compte-tenu des besoins des deux communes en matière de suivi-animation de leurs OPAH-RU respectives,

Compte tenu de la possibilité de disposer d'un service commun au meilleur tarif, avec une mutualisation des moyens et ainsi réaliser des économies d'échelle,

Il est décidé, sur le fondement de la réglementation applicable aux marchés publics, la création d'un groupement de commandes ayant pour objet la passation et la signature d'un marché à procédure formalisée pour le recours à un prestataire externe pour la mission de suivi-animation des OPAH-RU de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et LES MÉES pour une durée de cinq ans.

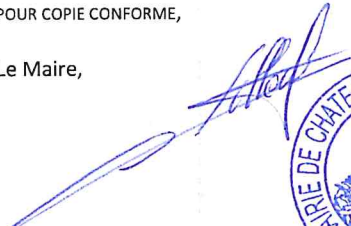

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie, annexée à la présente délibération. Elle prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN comme coordonnateur. Cette dernière étant à ce titre chargée d'organiser la procédure de consultation, étant entendu que chacune des communes s'engage à signer le marché correspondant à la définition de ses besoins et à s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui la concerne.

Une commission d'appel d'offre spécifique, composée d'un titulaire et d'un suppléant pour chaque commune, est ainsi créée.

Il est à noter que la présente délibération vise à permettre la réalisation du travail commun entre les deux communes pour la constitution des documents relatifs à la consultation à venir. Cette consultation ne sera, ceci étant, pas lancée avant l'approbation de la convention d'OPAH-RU par la Commune et par les partenaires.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la convention,
- **DESIGNE** pour la commission d'appel d'offres, Monsieur Guillaume JULIEN en qualité de membre titulaire et Monsieur Gérard BENOIT en qualité de membre suppléant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 1-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---

